



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 12 JUIN 2015

N°39-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES Accueil périscolaire Tarifs au 1 ^{er} septembre 2015 et révision du règlement intérieur
Présents	14	
Votants	17	

◇ Convocation du 5 juin 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : M Nicolas BODINEAU, Mmes Annie CHEVAL, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Sylvain LAUNAY

Procurations : Nicolas BODINEAU donne pouvoir à Frédéric LEGRAND
Annie CHEVAL « Dominique GUICHARD
Sylvain LAUNAY « Mathias MERCIER

✍ Gwénaél CRAHES a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation et les tarifs de l'accueil périscolaire. Après avoir entendu les résultats financiers pour l'année 2014 (déficit de 6 086 €), le Conseil Municipal propose de réévaluer de 3 % les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2015 :

Quotient Familial	Tarif 2015 en € pour $\frac{1}{2}$ heure
De 0 à 540	0,37
De 541 à 680	0,73
De 681 à 920	1,15
De 921 à 1220	1,40
De 1221 à 1500	1,49
Supérieur à 1500	1,55

Les horaires de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015 seront les suivants :

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h45 - 8h50 16h15 - 18h30

Le mercredi : 7h45 - 8h50

Le nouveau règlement prenant en compte les horaires et les tarifs sera adressé aux parents.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2015 et adopte le nouveau règlement intérieur.

Pour extrait conforme, le 15 juin 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 12 JUIN 2015

N°40-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES
Présents	14	Décision modificative de crédits n°1
Votants	17	Budget Commerce

◇ Convocation du 5 juin 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : M Nicolas BODINEAU, Mmes Annie CHEVAL, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Sylvain LAUNAY

Procurations : Nicolas BODINEAU donne pouvoir à Frédéric LEGRAND
Annie CHEVAL « Dominique GUICHARD
Sylvain LAUNAY « Mathias MERCIER

✍ Gwénaél CRAHES a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une décision modificative de crédits portant sur la section d'investissement du budget Commerce :

Section d'investissement :

Opération	Article	Objet	Dépenses	Recettes
040	21318	Autres bâtiments publics	- 3 800	
041	21318	Autres bâtiments publics	+ 3 800	
040	2031	Frais d'études		- 3 800
041	2031	Frais d'études		+ 3 800
TOTAL INVESTISSEMENT :			0	0

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte cette décision modificative de crédits.

Pour extrait conforme, le 29 juin 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 12 JUIN 2015

N°42-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	FINANCES
Présents	14	Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
		Extension - réhabilitation de l'école publique 2 ^{ème} phase
Votants	17	

◇ Convocation du 5 juin 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : M Nicolas BODINEAU, Mmes Annie CHEVAL, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Sylvain LAUNAY

Procurations : Nicolas BODINEAU donne pouvoir à Frédéric LEGRAND
Annie CHEVAL « Dominique GUICHARD
Sylvain LAUNAY « Mathias MERCIER

✍ Gwénaél CRAHES a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les objectifs du projet d'extension et de réhabilitation de l'école publique : regrouper l'ensemble des classes d'un même côté de la rue, ce qui n'est pas le cas actuellement, et porter le nombre de classes de 7 à 8 pour faire face à l'évolution prévue des effectifs scolaires.

La première tranche de travaux (extension du pôle maternelle) a démarré en mai 2015 avec une livraison prévue en février 2016. La deuxième phase de travaux (réhabilitation et création d'ateliers) démarrera en mars 2016 avec une livraison prévue en septembre 2016.

Le montant prévisionnel de la 2^{ème} phase s'élève à 519 970 € HT.

Le plan de financement pour la réalisation des travaux (2^{ème} phase) serait le suivant :

Subvention DETR	122 500 €
Autofinancement	197 470 €
Emprunt	200 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- sollicite une subvention auprès du ministre de l'intérieur, sur proposition de la commission des finances de l'Assemblée Nationale au titre de la réserve parlementaire au titre de l'année 2015,
- réaffirme sa volonté de réaliser ce projet,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 - opération 172.

Pour extrait conforme, le 25 juin 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 12 JUIN 2015

N°43-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	URBANISME
Présents	14	Choix du bureau d'études chargé de la révision du Plan d'Occupation des Sols en élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
Votants	17	

◇ Convocation du 5 juin 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : M Nicolas BODINEAU, Mmes Annie CHEVAL, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Sylvain LAUNAY

Procurations : Nicolas BODINEAU donne pouvoir à Frédéric LEGRAND
Annie CHEVAL « Dominique GUICHARD
Sylvain LAUNAY « Mathias MERCIER

✍ Gwénaél CRAHES a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de consultation menée sous la forme d'un marché adapté pour le choix du bureau d'études pour mener la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

A l'issue de la consultation, cinq bureaux d'études ont déposé un dossier de candidature. Après analyse des dossiers, les cinq bureaux d'études ont été auditionnés par un jury composé de membres de la Commission d'Appel d'Offres et membres de la commission urbanisme. Ce jury s'est ensuite réuni le 12 juin 2015 pour analyser les offres et émettre un avis.

Madame le Maire présente la grille d'analyse des offres. Elle propose au Conseil Municipal de retenir le bureau d'étude ALELIER D'YS (La Mézière 35520) pour mener cette mission d'accompagnement pour l'élaboration du PLU. Le montant de la prestation est évalué à 35 640 € HT pour la tranche ferme et 3 720 € HT pour la tranche conditionnelle.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité valide ce choix et autorise Madame le Maire à signer le marché adapté avec le bureau d'études ATELIER D'YS.

Les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif 2015 - Opération 209.

Pour extrait conforme, le 15 juin 2015

Le Maire,

Monique JAMIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 12 JUIN 2015

N°44-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	URBANISME Convention de prestation de service ADS avec la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres
Présents	14	
Votants	17	

◇ Convocation du 5 juin 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Mathias MERCIER, Vincent ALLARD.

Absents excusés : M Nicolas BODINEAU, Mmes Annie CHEVAL, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Sylvain LAUNAY

Procurations : Nicolas BODINEAU donne pouvoir à Frédéric LEGRAND
Annie CHEVAL « Dominique GUICHARD
Sylvain LAUNAY « Mathias MERCIER

✍ Gwénaél CRAHES a été désigné secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Communes d'Erdre et Gesvres en date du 8 avril 2015 portant création du service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres l'habilitant expressément à réaliser des prestations de service pour le compte de Communes extérieures à son territoire ;

Vu le projet de convention de prestation de service d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme ;

Considérant que l'article 134 de la loi "ALUR" du 24 mars 2014, qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2015, met fin à la mise à disposition des services de l'Etat auprès des Communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant 10 000 habitants ou plus ; que la Commune de LA GRIGNONNAIS entre dans ce cas de figure ;

Considérant que la Commune avait confié par convention les actes d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, à l'antenne territoriale de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Considérant qu'au regard de cette situation, la Commune a souhaité confier l'instruction des actes précités au service d'instruction de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres ;

Considérant que l'instruction des actes par le service de la Communauté de Communes n'emporte pas transfert de compétence, le Maire restant seul habilité pour délivrer ou refuser de délivrer les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols ; que le service instruira les autorisations et les actes sous l'autorité fonctionnelle du Maire concerné ;

Considérant enfin que le service d'instruction présente également un double intérêt pour la bonne organisation des services, en permettant, d'une part, la mutualisation des compétences ouvrant la voie à une expertise juridique et urbaine solide, et d'autre part, de mutualiser les coûts de fonctionnement afin de limiter l'impact du désengagement de l'Etat ;

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les stipulations de la convention de prestation de service assurée par le service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols ;
- Autorise Madame le Maire à signer la dite convention ;
- Demande à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres de prendre en charge l'instruction des actes et autorisations visés dans la convention

Désigne Mme Monique JAMIN pour représenter la commune au sein du comité de suivi, elle pourra être représentée ou assistée par un technicien municipal de son choix.

Pour extrait conforme, le 15 juin 2015

Le Maire,

Monique JAMIN